



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 75 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les conditions de sécurité de plus en plus complexes au niveau mondial continuent d'entraver les initiatives entreprises par la communauté internationale pour répondre aux besoins humanitaires partout dans le monde. Ces besoins, qui sont souvent les conséquences tragiques de l'instabilité et des conflits, grandissent rapidement tandis que leurs causes profondes restent intactes.

Pour accomplir les missions de l'Organisation des Nations Unies relatives au développement, aux droits de l'homme, à la paix et la sécurité et à l'aide humanitaire, les membres du personnel des Nations Unies travaillent dans des situations difficiles et dangereuses, où ils sont exposés à diverses menaces découlant des conflits armés, de la criminalité et du terrorisme. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des problèmes rencontrés en matière de sécurité au niveau mondial, des conséquences de ces problèmes sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, des interventions menées par l'Organisation et des mesures prises par le Département de la sûreté et de la sécurité pour faire face à la demande croissante de services de gestion de la sécurité à l'échelle du système et permettre ainsi aux Nations Unies d'œuvrer partout dans le monde. Il comporte également des observations et des recommandations adressées à l'Assemblée générale, pour examen.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 72/131, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Elle l'a également prié de faire figurer dans ce rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, stratégies et initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période de 18 mois allant de janvier 2017 à juin 2018. Il donne une vue d'ensemble des conditions de sécurité qui règnent au niveau mondial, des menaces, des risques et des difficultés rencontrés par le personnel des Nations Unies en matière de sécurité¹, des interventions menées par l'Organisation pour contrer ces menaces et des défis stratégiques auxquels l'Organisation fait face. Il s'achève par des observations et des recommandations adressées à l'Assemblée générale, pour examen.

II Menaces pesant sur la sécurité du personnel des Nations Unies

A. Situation mondiale en matière de sécurité

3. Par ses initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable, la communauté internationale mène un combat de longue haleine contre les causes profondes de l'insécurité. Les indicateurs stratégiques à long terme du développement durable font apparaître une amélioration progressive de la situation. Partout dans le monde, l'extrême pauvreté a reculé², l'espérance de vie a augmenté et l'accès aux produits de première nécessité que sont l'eau potable et l'électricité s'est amélioré. Cependant, en 2017, plus de 128 millions de personnes nécessitaient une assistance humanitaire³ et plus de 68 millions étaient en situation de déplacement forcé. Dans l'ensemble, la situation mondiale en matière de sécurité est restée extrêmement complexe et difficile. L'insécurité croissante continue de contrarier les activités des services de sécurité nationaux ainsi que les efforts déployés pour détecter et combattre les problèmes de sécurité partout dans le monde.

4. La polarisation politique et sociale découlant des disparités économiques et du populisme, la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, la présence de groupes armés non étatiques éclatés et l'absence de règlement politique de conflits en pleine évolution sont restés les principaux facteurs

¹ Aux fins du présent rapport, on entend par « personnel des Nations Unies » tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, à savoir le personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé à titre individuel dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres agents directement liés à un organisme des Nations Unies en vertu d'un engagement contractuel. Sont exclus les contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés collectivement. D'après la base de données du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies couvre environ 180 000 personnes.

² Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Equality* (Washington, 2016). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/publication/poverty-and-shared-prosperity.

³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Annual Report 2017 (2018)*. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.unocha.org/sites/unocha/files/2017%20annual%20report.pdf.

d'insécurité en 2017. Ces facteurs sont amplifiés par le fait que les distinctions entre cartels criminels, groupes armés non étatiques et organisations extrémistes s'estompent de plus en plus.

5. L'interconnexion croissante des réseaux humains a contribué à accroître les attentes et les revendications des populations avides de changements sociaux, économiques et politiques. Ces réseaux présentent des avantages, certes, mais ils offrent également des plateformes aux extrémistes et aux criminels. La cybersécurité, l'intelligence artificielle et les technologies relativement nouvelles accessibles au public, comme les drones, soulèvent encore d'autres difficultés en termes de sécurité.

6. Dans l'ensemble, au niveau mondial, le nombre de personnes tuées dans des attentats terroristes a diminué⁴. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a vu ses moyens considérablement réduits par la perte d'une grande partie de son territoire en Iraq et en République arabe syrienne. L'organisation s'est muée en un réseau mondial doté d'une structure hiérarchique horizontale qui exerce un contrôle logistique et opérationnel réduit sur ses associés (A/72/840). Elle conserve toutefois, dans de nombreuses parties du monde, sa capacité d'incitation et de nuisance auprès des civils. En 2017, des attentats à l'explosif mettant en œuvre des moyens perfectionnés et bien coordonnés ont été commis dans diverses parties de l'Afghanistan et de la Somalie, entre autres, notamment dans les capitales. En Europe, des attentats ont été perpétrés moins fréquemment et avec moins d'ampleur que lors des périodes précédentes, des modes opératoires peu élaborés, comme des attaques à la voiture bélier et des attaques au couteau, ayant été employés dans la plupart des cas. L'EIIL compte encore beaucoup de membres en Iraq et en République arabe syrienne, mais on pense que les combattants affiliés à l'organisation ont été très nombreux à regagner l'Afghanistan, la Libye, la région du Sahel, la péninsule du Sinaï (Égypte), la Somalie et le Yémen, ainsi que l'Asie du Sud-Ouest et l'Afrique australe. En parallèle, Al-Qaida et ses associés font preuve de résilience et restent plus forts que l'EIIL dans certaines régions, notamment en Somalie. Les Chabab conservent leur capacité de commettre des attaques de grande ampleur en Somalie et continuent de faire peser une grave menace sur la paix et le développement du pays.

7. Plus que jamais, les conflits prolongés et l'absence de solutions politiques ont entraîné une dégradation de la situation dans les zones de conflit armé, apportant leur lot de destructions, de morts, de blessés et de déplacés. De plus, des conflits ont éclaté dans de nouvelles régions en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, si bien qu'il a fallu fournir une aide humanitaire supplémentaire pour écarter les menaces de famine et d'épidémie imminentes. Les civils et le personnel humanitaire se trouvant dans les zones de conflit continuent d'être visés par des attaques, au mépris constant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les agents de l'aide humanitaire, en particulier ceux qui sont aux premières lignes, sont exposés à des risques considérables, pouvant être victimes, notamment, de harcèlement et d'intimidation, d'actes criminels et d'agressions directes ou indirectes. Par exemple, en 2017, les agents sanitaires ont été la cible de 322 attaques, contre 302 en 2016⁵.

8. La communauté internationale continue d'engager l'ONU à exécuter des programmes et des opérations, non seulement dans les zones complexes et dangereuses touchées par des conflits armés, mais dans les 125 pays où du personnel

⁴ Institute for Economics and Peace, *Global Terrorism Index 2017: Measuring and Understanding the Impact of Terrorism* (2017). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/11/Global-Terrorism-Index-2017.pdf>.

⁵ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Attacks on health care 2017 dashboard », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.who.int/hac/techguidance/attacks_on_health_care_q_a/en/.

est généralement déployé pour accomplir les missions de l'Organisation relatives au développement, aux droits de l'homme et à la paix et la sécurité. En outre, en collaboration avec les partenaires humanitaires, le personnel des Nations Unies est intervenu pour donner suite à un nombre croissant de catastrophes naturelles, lesquelles touchent, en particulier, les petits pays et les régions vulnérables. Rien qu'en septembre 2017, trois puissants ouragans (Irma, José et Maria) ont frappé Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Cuba, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques, Puerto Rico, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Martin (partie néerlandaise), affectant quelque 2,6 millions de personnes.

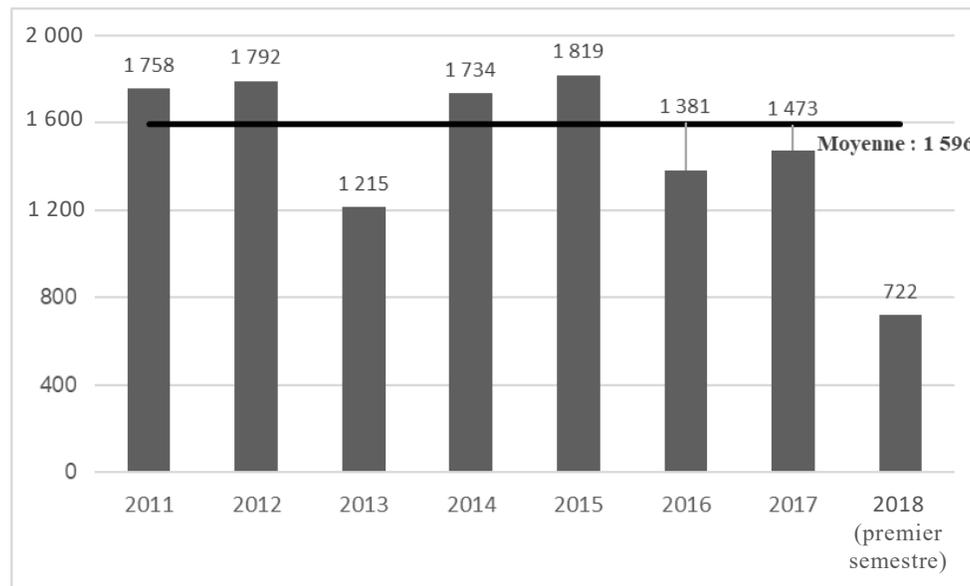
B. Atteintes à la sécurité touchant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies⁶

1. Types d'atteintes et conséquences pour le personnel des Nations Unies

9. Au total, 1 473 membres du personnel des Nations Unies ont été touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité en 2017, contre 1 381 en 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 6 % (voir fig. I). Ce chiffre reste toutefois inférieur à la moyenne annuelle pour la période 2011-2017 (1 596).

Figure I

Membres du personnel des Nations Unies touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité



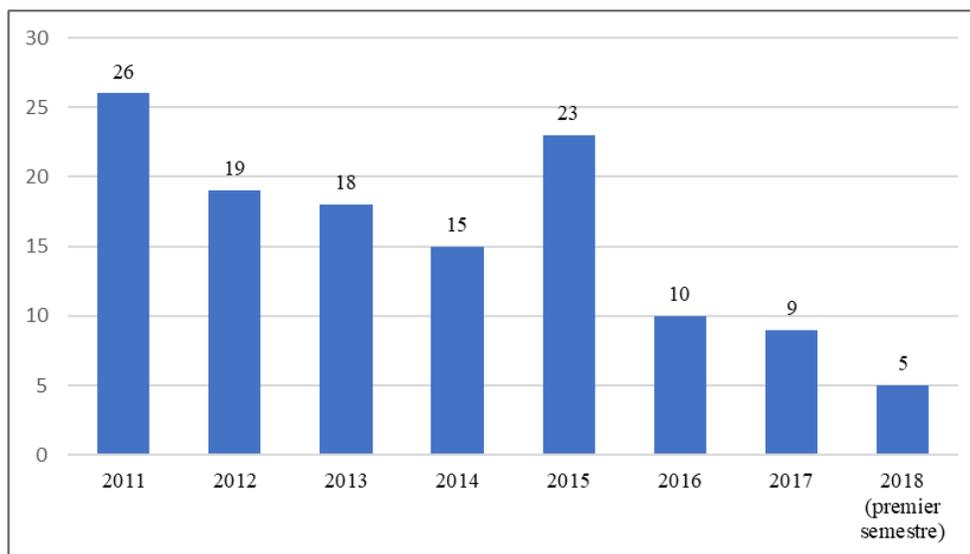
10. En 2017, neuf membres du personnel civil des Nations Unies ont perdu la vie en conséquence directe d'actes de violence, contre 10 en 2016 (voir fig. II). Cinq membres du personnel sont morts des suites d'actes de violence au premier semestre de 2018, soit un de plus qu'au premier semestre de 2017. Ces décès sont survenus en Afghanistan, au Cameroun, en Éthiopie, au Nigéria, au Pakistan, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du

⁶ Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies comprend tous les organismes du système des Nations Unies et les autres organisations internationales qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU à des fins de sécurité.

Sud. Depuis 2015, pas une année ne s'est écoulée sans que des membres du personnel ne soient tués dans des attaques en Somalie. En 2017 comme en 2016, 70 membres du personnel ont été blessés dans des actes de violence.

Figure II

Décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des actes de violence

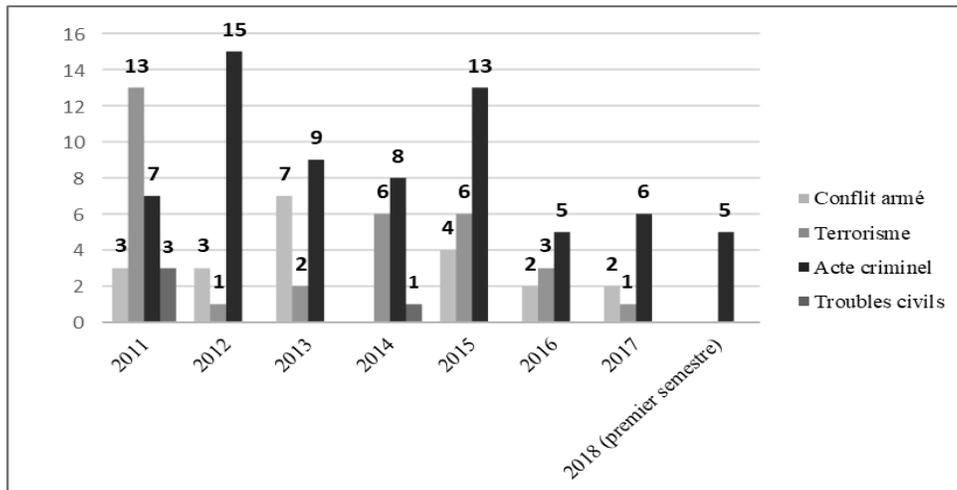


11. En 2017, malgré la présence accrue des Nations Unies dans des environnements complexes en termes de sécurité, le nombre de décès de membres du personnel dus à des actes de violence a été le plus bas enregistré depuis 2011.

12. Le nombre d'attaques dirigées contre les locaux des Nations Unies a fortement diminué entre 2016 et 2017, passant de 56 à 23. Le nombre d'attaques visant des véhicules officiels des Nations Unies a également baissé, s'établissant à 51, contre 146 en 2016 (voir annexe II). Ces épisodes, survenus pour la plupart en Haïti, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan (Darfour), au Soudan du Sud et au Yémen, ont provoqué la perte ou la destruction de 32 de ces véhicules. Au cours de la période considérée, les données relatives aux attaques dirigées contre les locaux et les véhicules des Nations Unies ont été collectées au moyen d'une nouvelle méthode mettant en œuvre une définition plus restrictive des agressions armées et ne tenant pas compte des incidents mineurs. Ce changement explique les fortes diminutions des cas rapportés.

13. En 2017, sur les neuf décès résultant d'actes de violence, six étaient dus à des actes criminels, deux à des conflits armés et un à une attaque extrémiste (voir fig. III et annexe III). On notera que l'acte de terrorisme à l'origine du seul et unique décès imputable à cette forme de violence est l'attentat à la bombe le plus meurtrier que la Somalie ait connu ces dernières années, qui a fait plus de 500 morts et 300 blessés à Mogadiscio, le 17 octobre 2017.

Figure III
Décès de membres du personnel des Nations Unies, par type de menace

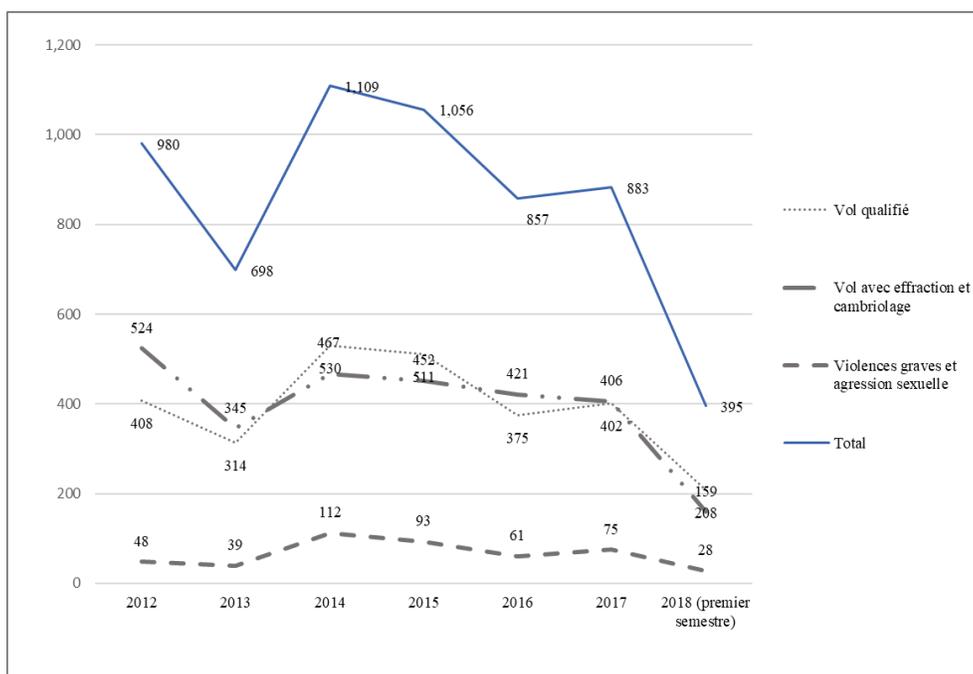


Acte criminel

14. Si les actes criminels restent la première cause de mort violente de membres du personnel des Nations Unies, ils font de moins en moins de victimes depuis 2014 (voir fig. IV). Entre 2013 et 2017, 55 % des décès de membres du personnel, en moyenne, étaient dus à des crimes violents. Entre janvier et juin 2018, 395 membres du personnel ont déclaré avoir été directement touchés par un acte criminel, ce qui laisse supposer que le nombre correspondant pour l'année entière sera plus ou moins le même qu'en 2017. En 2017, le personnel recruté sur le plan local a été plus touché par des actes criminels que le personnel recruté sur le plan international : sur 883 victimes, 536 (environ 61 %) avaient été recrutées sur le plan local et 347 sur le plan international.

15. Sur les 1 473 membres du personnel touchés par des atteintes à la sécurité en 2017, 883 (environ 60 %) ont été victimes d'un acte criminel – vol qualifié, vol avec effraction, cambriolage, violences graves ou agression sexuelle (voir fig. IV et annexe III) – soit autant qu'en 2016.

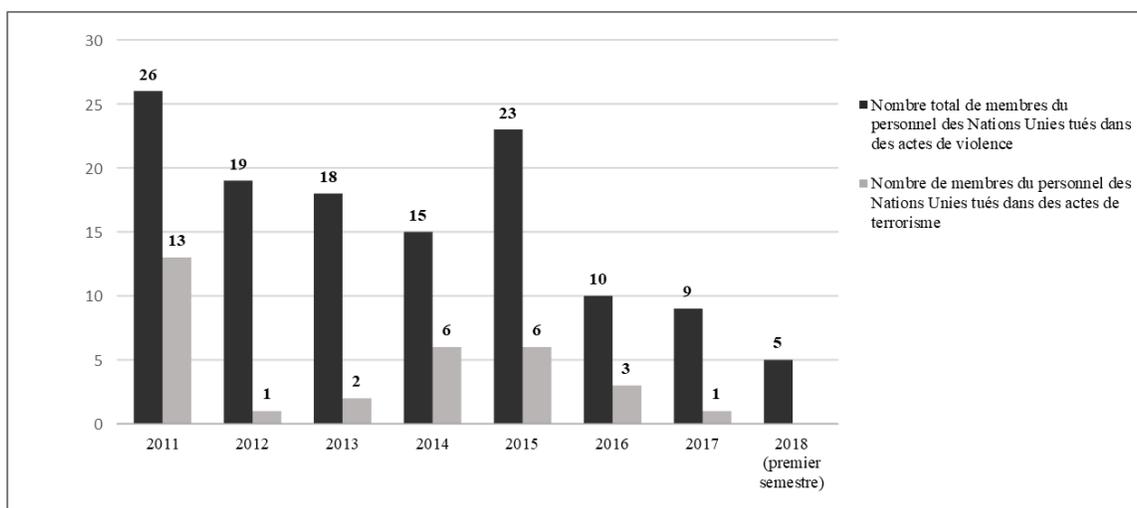
Figure IV
Membres du personnel des Nations Unies victimes d'actes criminels,
par type d'acte



Terrorisme

16. Le nombre de membres du personnel décédés des suites d'actes de terrorisme a diminué de manière constante ces trois dernières années, pour s'établir à un seul, en 2017 (voir fig. V). Si ce décès constitue une lourde perte pour les proches du défunt et pour l'Organisation, il y a toutefois lieu de se réjouir de la diminution d'ensemble, d'autant plus que le personnel des Nations Unies continue d'œuvrer dans des zones exposées aux menaces extrémistes.

Figure V
Décès de membres du personnel des Nations Unies dus au terrorisme

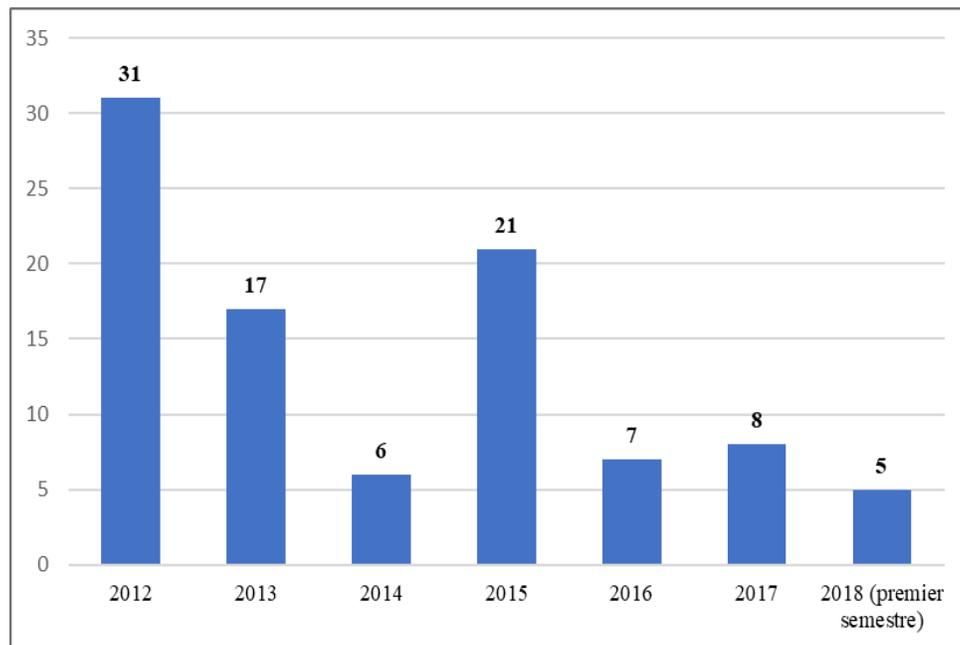


Enlèvements de membres du personnel des Nations Unies

17. En 2017, huit membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés et retenus en otages (voir fig. VI), un chiffre comparable à celui enregistré en 2016 (sept enlèvements). Les huit victimes, toutes des hommes recrutés sur le plan local, ont été enlevées par des acteurs non étatiques en Afghanistan, en Colombie, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud. Pendant le premier semestre de 2018, trois membres du personnel ont été enlevés en Afghanistan et deux au Soudan du Sud. Quatre ont été libérés, sains et saufs, mais un cinquième otage a été tué par ses ravisseurs, en Afghanistan.

Figure VI

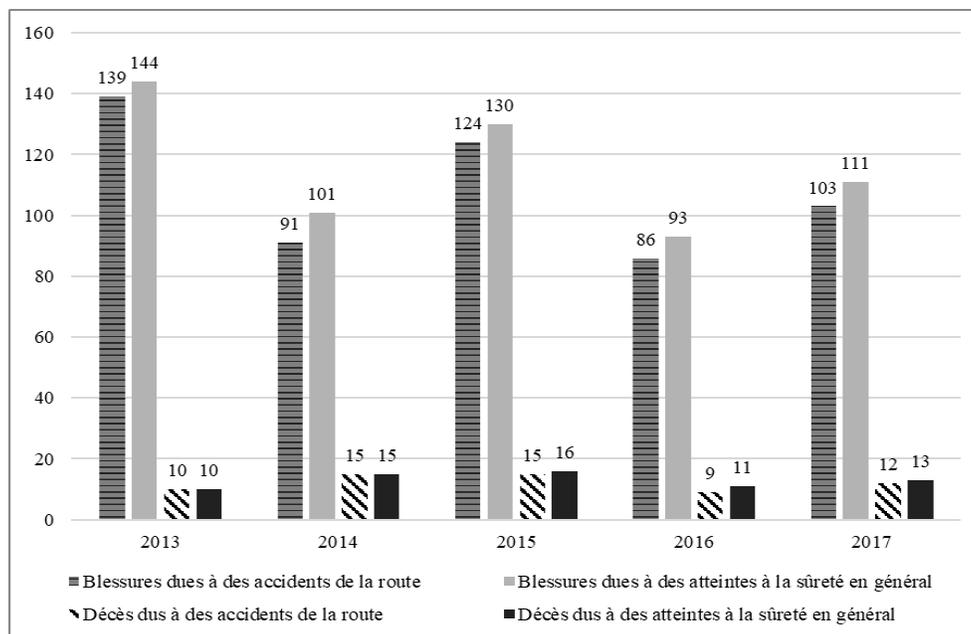
Enlèvements de membres du personnel des Nations Unies



Atteintes à la sûreté et accidents de la route

18. En 2017, 13 membres du personnel des Nations Unies ont été tués et 111 blessés des suites d'atteintes à la sûreté, contre 11 et 93, respectivement, en 2016 (voir annexe I). Comme les années précédentes, la plupart des blessures liées à des atteintes à la sûreté étaient dues à des accidents de la route (voir annexe III et figure VII). En 2017, les accidents de la route ont fait plus de victimes (12 morts et 103 blessés) que les actes de violence (9 morts et 70 blessés). En outre, 47 personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies ont été tuées et 260 blessées dans des accidents mettant en cause des véhicules des Nations Unies.

Figure VII
Nombre de membres du personnel des Nations Unies blessés ou morts des suites d' accidents de la route, en regard du nombre de blessés et de morts résultant d' atteintes à la sûreté en général



19. En janvier 2017, l'ONU a adopté une stratégie de sécurité routière à l'échelle du système en vue de réduire de moitié le nombre de décès et de blessures imputables aux accidents de la route d'ici à 2020, conformément aux objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière. L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction cette stratégie dans sa résolution [72/271](#) relative à l'amélioration de la sécurité routière mondiale, adoptée en avril 2018. Toutefois, pour atteindre l'objectif fixé, les organismes des Nations Unies doivent mettre à exécution, sans tarder, la nouvelle stratégie et, en collaboration avec les États Membres, assurer la fourniture, par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale du Département de la sûreté et de la sécurité, de l'appui nécessaire à la mise au point d'une approche collective et mieux coordonnée de la sécurité routière.

Intimidation et harcèlement

20. Après avoir atteint son point culminant en 2015 (405), le nombre d'actes d'intimidation et de harcèlement visant des membres du personnel des Nations Unies a diminué au cours de ces dernières années. On a toutefois enregistré une augmentation entre 2016 et 2017, 316 cas ayant été signalés en 2017, contre 231 en 2016.

Arrestation et détention de membres du personnel des Nations Unies

21. En 2017, 63 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou placés en détention par les autorités nationales d'États Membres, contre 102 en 2016 (voir annexe I), ce qui représente une diminution non négligeable (environ 38 %). Pendant le premier semestre de 2018, 42 membres du personnel ont été arrêtés, soit un peu moins qu'au premier semestre de 2017 (53). À l'heure actuelle, 29 personnes sont toujours en détention. La plupart des arrestations étaient liées à des infractions à la législation nationale. La diminution du nombre de personnes arrêtées et placées en

détention résulte probablement du fait que l'Organisation a déployé des efforts accrus, en collaboration avec les États Membres, pour sensibiliser le personnel à la sécurité routière et au respect de la législation nationale.

Atteintes à la sécurité fondées sur le sexe

22. Les femmes représentent 40 % du personnel des Nations Unies sur le terrain. En 2017, elles représentaient également 38 % des membres du personnel touchés par des atteintes à la sécurité (voir annexe III). Le personnel des Nations Unies a été victime de nettement plus d'agressions sexuelles en 2017 (28 cas) qu'au cours des quatre dernières années, où 10 cas en moyenne ont été signalés. Trois cas ont été signalés au premier semestre de 2018. En 2017, la majorité des victimes d'agression sexuelle étaient des femmes (57 %), bien qu'un grand nombre d'hommes aient été agressés.

23. Les entités membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et les organismes d'aide humanitaire et d'aide au développement au sens large continuent de s'efforcer d'instaurer des conditions plus propices au signalement des cas d'agression sexuelle et d'améliorer le système ad hoc. Notamment, ils mènent des activités de formation et de sensibilisation et œuvrent à la mise au point d'un cadre directif interne de lutte contre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle au travail.

2. Sécurité des membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local

24. En 2017, 65 % des membres du personnel des Nations Unies touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité avaient été recrutés sur le plan local. Le fait que le personnel local est plus nombreux que le personnel international sur le terrain a toujours expliqué que le premier soit plus touché que le second. En 2017, les actes de violence ont fait plus de morts, proportionnellement parlant, parmi le personnel local (67 %) que parmi le personnel international. On observe toutefois une diminution par rapport à l'année précédente, où 90 % des morts violentes étaient survenues parmi le personnel recruté sur le plan local. Celui-ci est aussi davantage visé par des arrestations, des mises en détention, des enlèvements, des actes d'intimidation et de harcèlement et des agressions que le personnel recruté sur le plan international. En revanche, ce dernier est plus touché par les cambriolages, les vols avec effraction et les vols qualifiés.

25. L'Organisation a entrepris d'adopter une approche cohérente à l'échelle du système pour améliorer la sécurité du personnel recruté sur le plan local. En juin 2018, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé une politique institutionnelle concernant la sécurité du personnel recruté sur le plan local.

3. Incidence des conditions de sécurité mondiales sur les programmes des Nations Unies

26. La bonne gestion du dispositif de sécurité a permis à l'ONU de livrer des programmes et des activités dans des environnements dangereux et de plus en plus complexes en termes de sécurité, comme en Afghanistan, en Iraq, en Lybie, au Nigéria, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen. En 2017, le Département de la sûreté et de la sécurité a rendu possible la réalisation de plus de 2 500 missions humanitaires en Iraq, en Lybie, en République arabe syrienne et au Yémen.

27. Au cours de la période considérée, le Département a contribué à la gestion du dispositif de sécurité de 1 260 missions humanitaires, notamment en participant, conjointement avec d'autres entités des Nations Unies, à 181 missions humanitaires destinées à fournir aux populations touchées du Yémen une assistance vitale. En particulier, il a réalisé des missions d'évaluation de la sécurité cruciales dans plusieurs

zones du pays, en étroite coordination avec toutes les parties concernées, facilitant ainsi la conduite d'opérations humanitaires le long de la ligne d'affrontement, entre Ibb et Taëz. En République arabe syrienne, le dispositif de sécurité a permis la réalisation, dans l'ensemble du pays, de 657 missions humanitaires interinstitutions d'une importance capitale. En Libye, le nombre de missions menées dans des zones à très haut risque a doublé entre 2016 et 2017, et l'Organisation a intensifié ses activités visant à évaluer les conditions de sécurité dans le pays. Enfin, en février 2018, à la suite d'un examen des risques de sécurité et de l'application des mesures de gestion des risques nécessaires, la consigne relative à l'évacuation de la Libye a été levée.

C. Atteintes à la sécurité touchant le personnel humanitaire d'organisations non gouvernementales et d'autres membres du personnel

28. La situation complexe en matière de sécurité exposée dans les paragraphes précédents touche de la même manière les personnes qui collaborent avec les membres du personnel des Nations Unies. Le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales, le personnel régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les soldats de la paix ont fait face à un nombre accru d'atteintes à la sécurité, parfois mortelles.

1. Incidences des menaces en matière de sécurité sur le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales

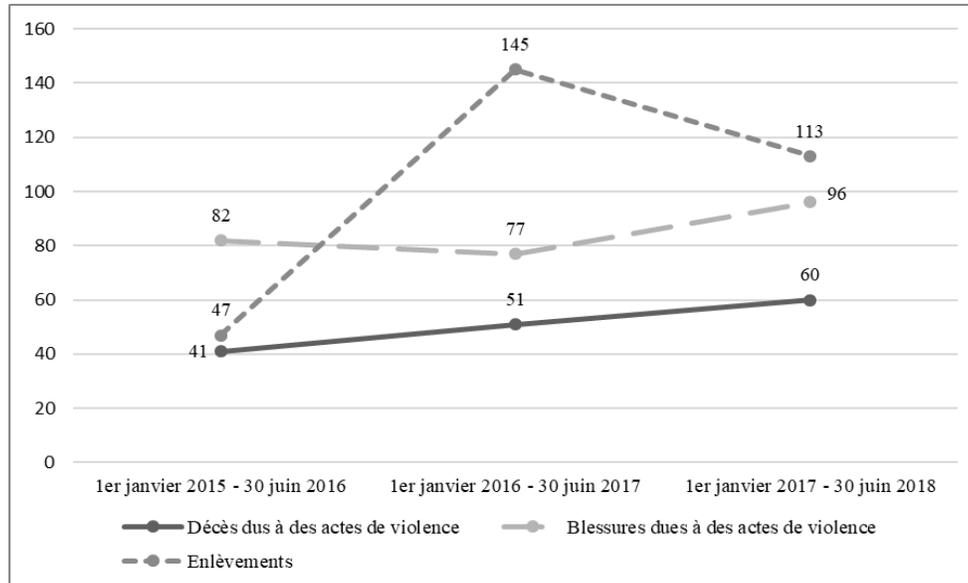
29. D'après les informations reçues par le Département de la sûreté et de la sécurité, 60 membres du personnel d'organisations non gouvernementales travaillant en étroite coopération avec les Nations Unies ont perdu la vie, entre janvier 2017 et juin 2018, des suites d'actes de violence et 113 ont été enlevés (voir fig. VIII et annexe IV). Le nombre de décès, qui était de 41 lors de la période considérée dans le rapport précédent, a augmenté.

30. D'après les informations reçues, 96 membres du personnel d'organisations non gouvernementales ont été blessés dans des actes de violence pendant la période considérée, ce qui représente une augmentation par rapport à la période précédente (77). Le nombre d'attentats visant des véhicules d'organisations non gouvernementales a quant à lui diminué, 157 cas ayant été signalés pendant la période considérée, contre 251 au cours de la période précédente.

31. Comme les années précédentes, les organisations non gouvernementales ont transmis au Département, de manière spontanée, des rapports sur les atteintes à la sécurité. Cependant, les informations contenues dans ces rapports sont probablement incomplètes et ne peuvent être vérifiées ou comparées avec celles figurant dans les bases de données existantes⁷, qui s'appuient sur une terminologie et une méthodologie différente. Il faudra beaucoup de temps et d'investissements, en plus du plein appui des organisations non gouvernementales, pour renforcer la collaboration et la coopération concernant les atteintes à la sécurité qui touchent le personnel humanitaire.

⁷ Voir, par exemple, la base de données sur la sécurité du personnel humanitaire de Humanitarian Outcomes, disponible à l'adresse suivante : <https://aidworkersecurity.org/>.

Figure VIII
Atteintes à la sécurité touchant le personnel d'organisations non gouvernementales qui ont été signalées au Département de la sûreté et de la sécurité



2. Atteintes à la sécurité touchant le personnel régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

32. Fort d'un effectif de plus de 30 000 agents recrutés sur le plan régional et répartis dans cinq zones d'intervention, l'UNRWA fournit, sous plusieurs formes, une aide humanitaire à quelque cinq millions de réfugiés de Palestine⁸. Le nombre d'agents touchés par des atteintes à la sécurité a fortement augmenté entre 2016 et 2017, passant de 205 à 239. Dans la plupart des cas, les atteintes en question – actes d'intimidation et coups et blessures, par exemple (voir annexe V) – découlaient d'interactions avec des bénéficiaires mécontents. En 2017, 21 membres du personnel de l'UNRWA ont été arrêtés et détenus. Aucun décès n'est survenu en 2017, ni pendant le premier semestre de 2018, alors que quatre décès avaient été signalés en 2016. Vers la fin de 2016 et en 2017, l'UNRWA a lancé un vaste programme de formation en matière de sécurité.

3. Comparaison avec les atteintes à la sécurité touchant les soldats de la paix

33. Le nombre de soldats de la paix⁹ décédés des suites d'actes de violence a augmenté de manière alarmante entre 2016 et 2017, passant de 34 à 61, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis 1994.

⁸ Les données relatives à l'UNRWA se fondent sur les signalements d'atteintes à la sécurité enregistrés dans le système de gestion des informations relatives à la sécurité de l'Office. Le personnel régional de l'UNRWA n'est pas couvert par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; il n'est donc pas pris en compte dans les statistiques d'ensemble figurant dans le présent rapport.

⁹ Aux fins du présent rapport, on entend par « soldat de la paix » les contingents et les membres des unités de police constituées, qui ne sont pas couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

34. Dans les 14 opérations de maintien de la paix, les agressions armées visant des positions mobiles ou stationnaires restent les principales menaces à la sécurité. Les soldats de la paix sont exposés à des tirs de roquette, de mortier et d'artillerie, à des attentats à la ceinture explosive artisanale ou à la voiture piégée et à l'explosion de mines terrestres. Les agissements de groupes armés individuels ou isolés, d'extrémistes et de groupes criminels organisés et l'exploitation politique demeurent les principales menaces à la sécurité dans les zones d'opération. Les signes montrant une complexification des attaques dirigées contre les soldats de la paix sont préoccupants. En décembre 2017, 15 Casques bleus ont perdu la vie lors d'une attaque perpétrée en République démocratique du Congo, la plus meurtrière qu'aient connue les soldats de la paix en près de 25 ans.

III. Renforcement du système de gestion de la sécurité

35. Dans un climat de sécurité complexe, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, dirigé par le Département de la sûreté et de la sécurité, a poursuivi ses efforts pour permettre aux organismes des Nations Unies de mener à bien leurs programmes et activités avec efficacité et en toute sécurité.

A. Renforcement des capacités de gestion des risques des responsables de la sécurité

1. Renforcement de l'appui aux agents habilités

36. Le Département a activement collaboré avec les agents habilités, qui sont généralement les plus hauts fonctionnaires de l'ONU affectés dans les zones désignées, en vue de renforcer les capacités dont ils disposent pour assurer la sécurité. En 2017, sous l'égide du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, 110 agents habilités, ainsi que leurs conseillers principaux pour les questions de sécurité et des représentants d'organismes du système des Nations Unies, ont participé à cinq ateliers afin d'approfondir leur connaissance des politiques de sécurité et de régler plusieurs questions opérationnelles. Le Département a révisé et diffusé le manuel destiné aux agents habilités, qui contient des conseils pratiques, complets et actualisés sur la gestion de la sécurité et la prise de décisions y relatives. En 2017, 1 007 membres du personnel des Nations Unies concernés ont achevé la formation en ligne destinée aux équipes de coordination du dispositif de sécurité. Le Département met actuellement au point des stages de formation destinés à aider les agents habilités à gérer des crises résultant des conditions de sécurité, l'objectif étant de former 120 agents en 2019.

2. Renforcement de la capacité décisionnelle en matière de sécurité

37. Dans les zones à haut risque, il est primordial de concilier sécurité et exécution des programmes essentiels. Le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes, appliqué à l'échelle du système des Nations Unies, vise à aider à déterminer les niveaux de risques de sécurité auxquels il est acceptable d'exposer les membres du personnel des Nations Unies et d'en tenir compte dans l'exécution d'activités. Pendant la période considérée, l'ONU a procédé à 31 évaluations de l'importance des programmes, dans 25 pays.

38. L'Organisation a continué d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'application du dispositif d'évaluation de l'importance des programmes et de renforcer les liens du dispositif avec la gestion des risques de sécurité et les décisions quant aux niveaux de risque acceptables. Les activités menées à cette fin comprenaient la surveillance et l'orientation des opérations des Nations Unies sur le

terrain et la formation du personnel, ainsi que la réalisation d'une étude sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif. Au Kenya et au Libéria, les évaluations de l'importance des programmes effectuées avant les élections nationales de 2017 ont facilité l'exécution d'activités essentielles et aidé les agents habilités à prendre des décisions avisées concernant les risques de sécurité qu'il était acceptable de prendre dans une zone de crise potentielle. En Iraq, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen, les résultats des évaluations ont aidé les agents habilités à délimiter la portée de la présence des Nations Unies.

3. Devoir de protection

39. Dans le prolongement d'une initiative lancée, en 2014, pour faire face à l'évolution de l'environnement opérationnel, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé, en avril 2018, des mesures applicables à l'ensemble du personnel des Nations Unies, telles que la distribution au personnel recruté sur les plans national et international de dossiers d'information avant le déploiement, l'organisation de séances de formation à l'intention des responsables, la fourniture d'un appui aux gestionnaires et l'adoption de normes relatives aux conditions de travail et de vie du personnel déployé dans des environnements à haut risque.

B. Renforcement des stratégies de gestion des risques de sécurité

1. Perfectionnement des politiques de sûreté et de sécurité

40. Le principal objectif du système de gestion de la sécurité reste celui de renforcer le cadre réglementaire afin d'orienter et d'appuyer les opérations de sécurité, l'élaboration de politiques et la prise de décisions. En juin 2018, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé de nouvelles politiques et directives relatives à la planification des mesures de sécurité, à la sécurité du personnel recruté sur le plan local, au respect des dispositions, à l'évaluation et aux pratiques optimales. La politique en matière de respect des dispositions établit également un cadre institutionnel commun pour l'évaluation des programmes de sécurité, les enseignements tirés et les pratiques optimales. Ce cadre institutionnel est essentiel si l'on veut assurer une gestion efficace de la sécurité dans l'ensemble des organismes. L'adoption des nouvelles orientations a permis de remanier de fond en comble le cadre stratégique régissant la politique de sécurité.

41. En outre, le Département a procédé à trois évaluations du programme de sécurité de l'ONU, recensant les problèmes et formulant des recommandations visant à améliorer les procédures de gestion de la sécurité et les résultats obtenus. Ces évaluations ont porté sur les principaux domaines de la gestion de la sécurité, compte tenu de la problématique femmes-hommes et des enseignements tirés.

2. Amélioration de l'appréciation des situations et de l'analyse des menaces et des risques

42. L'alerte rapide, l'appréciation de la situation et les capacités d'analyse des menaces et des risques restent une priorité fondamentale. Afin d'approfondir les connaissances des professionnels de la sécurité en matière d'analyse, le Département a lancé, en septembre 2017, à l'intention des hauts responsables de la sécurité, une vaste initiative de formation sur les techniques d'analyse et d'alerte stratégiques mettant l'accent sur l'alerte rapide et l'étude des milieux violents et instables ; cette formation se poursuit en 2018. En outre, le Département a mis à jour et publié, à l'intention de tous les professionnels de la sécurité, des directives sur les procédures et pratiques d'analyse relatives à la sécurité, en vue d'améliorer la cohérence et la qualité de l'analyse des menaces.

3. Recours efficace à des mesures spécifiques de gestion des risques

43. Le système de gestion de la sécurité s'emploie à améliorer la sécurité physique des installations de l'Organisation, y compris du Siège, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux. Pendant la période considérée, le Département a fourni des directives opérationnelles à 66 lieux d'affectation et une assistance sur place à 10 sites dont la sécurité devait être renforcée. Les activités menées à cet égard comprenaient la construction de dispositifs de sécurité, la modernisation ou la mise à niveau du matériel existant, la révision des procédures et l'organisation de stages de formation. À la fin de 2018, les professionnels de la sécurité commenceront à utiliser une application mobile d'évaluation de la sécurité physique afin de recenser les vulnérabilités des sites et de proposer des mesures de gestion des risques adéquates. En outre, le Département, en collaboration avec des partenaires clefs, cherche à améliorer les normes et les directives relatives à la sécurité des télécommunications dans le système.

44. Le Département a coordonné 369 opérations de protection complexes dans des environnements à haut risque et 2 209 opérations de protection rapprochée de hauts responsables. Avec l'appui des États Membres, six unités de sûreté rapprochée ont été déployées en Afghanistan, en Libye et au Soudan (Darfour). En outre, le système de gestion de la sécurité a investi dans la protection des déplacements par la route en faisant l'acquisition de véhicules blindés. Au cours des cinq dernières années, le nombre de véhicules blindés du Département a presque doublé, passant de 63 à 114 en 2018.

4. Formation

45. La formation est une des mesures les plus efficaces pour prévenir et atténuer les risques de sécurité. Pendant la période considérée, plus de 20 000 membres du personnel des Nations Unies travaillant ou s'apprêtant à être déployés dans des environnements difficiles ont complété la formation en salle sur la sécurité et la sûreté en mission. Cette formation a été dispensée dans diverses régions du monde ; au Yémen, plus de 600 personnes déployées dans le pays l'ont suivie. Au cours de la même période, plus de 60 000 membres du personnel des Nations Unies ont terminé les programmes d'apprentissage en ligne sur la sécurité de base sur le terrain et la sécurité avancée sur le terrain, sur lesquels s'appuient la culture de la sécurité et le programme de sensibilisation de l'Organisation. Le Département a mis au point un nouveau cours en ligne intitulé « BSAFE », qui remplacera bientôt les programmes susmentionnés et contiendra des informations actualisées sur les procédures et les politiques de sécurité.

5. Mesures prises en cas de situation de crise

46. Au titre du devoir de protection qui lui incombe, l'ONU doit renforcer ses services de soutien psychosocial, qui sont indispensables aux membres du personnel ayant vécu des événements traumatisants. Entre janvier 2017 et juin 2018, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, le Département a fourni un appui psychosocial aux victimes de 340 situations de crise et a organisé 6 860 entretiens de soutien psychologique dans plus d'une quarantaine de pays. Pour ce faire, il a mobilisé des ressources locales et déployé temporairement six conseillers en Gambie, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie. En 2017, 14 217 membres du personnel ont reçu un appui psychosocial, contre 12 143 pendant la période précédente. En outre, le Département a assuré la formation de 348 agents d'entraide et de 150 professionnels de la santé mentale afin d'établir des cellules d'intervention contre le stress traumatique.

C. Réformes engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité

47. Conformément au projet de réforme du Secrétaire général, le Département a engagé des réformes internes concernant la gestion, la gouvernance, les ressources humaines, le budget et les résultats, en vue de gérer le plus efficacement possible le dispositif de sécurité et de permettre ainsi à l'ONU de s'acquitter de ses mandats et d'exécuter ses programmes.

48. Achevée en juin 2018, la première étape de la réforme stratégique comprenait le regroupement des responsabilités incombant au Secrétariat en matière de sécurité et des ressources dont il dispose pour s'en acquitter ; une réforme du personnel fondée sur les stratégies de gestion des ressources humaines, de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la gestion de la sécurité et de formation à la sécurité adoptées par les départements, ainsi que l'établissement de plans de gestion prévisionnelle des besoins en personnel. Dans un deuxième temps, le Département examine le mécanisme de financement du dispositif de sécurité et sa structure interne, pour en accroître l'efficacité. Ces examens structurels devraient permettre de rendre la gestion des ressources humaines et financières plus rationnelle et plus souple. Des réformes supplémentaires exigeraient un examen ambitieux des structures du système de gestion de la sécurité.

49. En outre, en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications, le Département s'efforce de renforcer la sécurité des opérations grâce à des technologies novatrices. Une application mobile est actuellement mise au point pour donner aux membres du personnel l'accès aux bulletins de mise en garde à l'intention des voyageurs et aux informations concernant leur habilitation de sécurité. Les demandes d'autorisation de voyage devraient pouvoir se faire par voie électronique à partir du début de 2019, ce qui devrait permettre de tenir l'ensemble du personnel mieux informé de la situation grâce à la diffusion rapide de bulletins de mise en garde concernant la destination des voyageurs et de savoir précisément où se trouvent les membres du personnel en période de crise.

1. Regroupement des ressources du Secrétariat en matière de sécurité

50. Le Département a collaboré avec le Département de la gestion, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Bureau des affaires juridiques afin de prendre en charge et chapeauter la gestion et la coordination globales de l'ensemble du personnel et des moyens dont dispose le Secrétariat pour assurer la sûreté et la sécurité. Le personnel de sécurité ainsi regroupé sera plus professionnel, plus mobile et plus adaptable et disposera des connaissances, des compétences et de l'expérience requises pour faire face à l'évolution constante de la demande de services de sécurité. Dans ses résolutions [70/104](#), [71/129](#) et [72/131](#), l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis en la matière et a exprimé son appui au regroupement des ressources.

51. L'achèvement, en juin 2018, du Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a marqué une étape importante. L'ensemble du personnel du Secrétariat œuvrant dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, soit environ 7 000 personnes dans plus de 120 lieux d'affectation, opère désormais selon le même cadre réglementaire et administratif. Le Département a, par exemple, amélioré les normes de recrutement, de formation et de déploiement opérationnel des membres des services de protection affectés dans le monde entier. La publication de directives générales interdépartementales sur le contrôle opérationnel et la gestion a permis d'améliorer l'ensemble des services de protection.

Le Département mène actuellement diverses initiatives visant à garantir le bon fonctionnement du personnel de sécurité intégré, dont il examine, notamment, le financement et le déploiement.

2. Stratégies de gestion des ressources humaines, de formation et de prise en compte de la problématique femmes-hommes pour le personnel chargé de la sécurité

52. La stratégie du Département en matière de ressources humaines, adoptée en juillet 2017, définit le cadre de gestion du personnel de sécurité intégré ainsi que les valeurs qui sous-tendent les activités menées quotidiennement par ce personnel pour promouvoir une bonne culture de gestion de la performance. Elle a pour objet de constituer et d'appuyer des effectifs professionnels et mobiles, dotés des connaissances, des compétences et l'expérience nécessaires pour assurer efficacement la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies dans le monde entier.

53. Le Département a mis au point des initiatives de communication et a nommé un coordonnateur responsable de la problématique femmes-hommes en vue d'instaurer une culture institutionnelle plus inclusive et de recenser les possibilités qui contribueraient à la réalisation de l'objectif de parité des sexes, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a renforcé les mesures de contrôle et d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en intégrant des objectifs relatifs à la problématique femmes-hommes dans la gestion de la performance de l'ensemble de son personnel. En outre, il a créé un programme de remise de prix annuelle pour récompenser le travail exceptionnel accompli dans la promotion de l'égalité des sexes. Il prend également des mesures pour accroître le nombre de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, l'objectif étant de parvenir à la parité d'ici à 2028.

54. En avril 2018, dans le cadre de la stratégie de gestion des ressources humaines, le Département a mis au point une stratégie de formation et de perfectionnement pour renforcer l'efficacité de son personnel de sécurité intégré. Modifiant radicalement les modalités de formation du personnel, la stratégie vise à axer davantage l'apprentissage sur les participants et à leur donner libre accès aux contenus.

D. Renforcement de la collaboration

1. Renforcement de la collaboration en matière de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes

55. Dans le cadre du système de gestion de la sécurité, il demeure primordial que l'ONU collabore et communique efficacement avec les gouvernements des pays hôtes, ceux-ci étant responsables au premier chef de la sécurité et de la protection du personnel, des locaux et des biens de l'Organisation. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est entretenu avec les autorités de ces pays afin de mettre en place une collaboration étroite fondée sur l'échange d'informations relatives à la situation et d'analyses des menaces et des risques, la coordination des mesures de prévention et de réduction des risques et la gestion des problèmes de sécurité. Il s'est rendu dans 21 pays, où il a rencontré les responsables de la sécurité.

56. Pour assurer la sécurité du Siège, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux, le Département collabore étroitement avec les autorités des pays hôtes. Il a coordonné la prestation de services de sécurité spécialisés à l'occasion de 278 manifestations et conférences externes parrainées par des

organisations du système des Nations Unies dans 108 pays, qui ont rassemblé au total plus de 124 010 participants.

2. Lutte contre l'impunité et promotion du respect des droits de l'homme et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé

57. L'ONU a continué de faire tout son possible pour que les gouvernements hôtes assurent, sur leur territoire, la protection de son personnel et veillent au respect des privilèges et immunités qui lui sont conférés. Elle continue par ailleurs d'engager les États Membres à respecter les instruments internationaux pertinents. À l'heure actuelle, seuls 94 États, soit une très légère augmentation par rapport à 2016 (93 États), sont parties à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1994) et au Protocole facultatif y relatif (2005).

58. En janvier 2018, une fois élaboré le mécanisme servant à contrôler, auprès des gouvernements hôtes, l'état d'avancement des enquêtes concernant les décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des actes de violence, le Département de la sûreté et de la sécurité a adopté, en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, les directives générales relatives à l'enregistrement des décès des membres du personnel dus à des actes de violence.

3. Renforcement des partenariats conclus avec des organisations non gouvernementales

59. La nouvelle version de la stratégie « Saving Lives Together » (« Sauver des vies ensemble »), mise en œuvre par l'ONU et les réseaux d'organisations non gouvernementales, contribue à renforcer le partenariat entre ces différentes entités. Le nombre d'organisations non gouvernementales, d'organisations internationales et d'autres partenaires représentés au Siège dans le cadre de cette stratégie a doublé depuis 2013, s'élevant actuellement à 150. En vue de mieux faire connaître et comprendre la stratégie et de sensibiliser davantage les parties concernées, les personnes référentes de l'ONU et des réseaux d'organisations non gouvernementales coopèrent étroitement pour régler des problèmes communs à certains pays. Le Département a par ailleurs ouvert aux responsables de la sécurité d'organisations non gouvernementales son programme de certification destiné aux professionnels de la sécurité des Nations Unies.

60. Les progrès réalisés en matière de collaboration et de partage de l'information ont permis de renforcer l'appui fourni aux organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concerne la réinstallation et l'évacuation médicale de membres du personnel, chaque fois que possible. D'autres initiatives visant à renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales, notamment grâce à la formation des agents habilités, sont en cours.

IV. Problèmes stratégiques

61. Malgré les progrès accomplis dans le renforcement du système de gestion de la sécurité, il reste difficile de créer un environnement propice aux opérations des Nations Unies dans des conditions de sécurité de plus en plus complexes. Bien que le nombre de morts violentes en 2017 ait été le moins élevé enregistré depuis 2011, l'évolution rapide des conditions de sécurité et la demande croissante de services de sécurité et d'appui opérationnel continuent de mettre à rude épreuve les ressources disponibles.

62. Dans les limites des ressources disponibles pour assurer la sûreté et la sécurité, qu'elle s'efforce d'utiliser de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible, l'Organisation a affiné ses stratégies afin de répondre au mieux à l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité. Le Département a atteint ses objectifs stratégiques prioritaires, à savoir : la réorganisation de ses ressources, l'établissement du plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, le regroupement du personnel de sécurité, l'amélioration des procédures internes, la mise en œuvre de la stratégie de prise en compte de la problématique femmes-hommes et la revitalisation du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies (2018-2022).

63. Le Département continue d'améliorer sa gestion des ressources dans le cadre de ses efforts de réforme. Il faut cependant veiller constamment à ce que les ressources disponibles permettent de faire face à la hausse des besoins en matière de sécurité, afin que l'ONU puisse exécuter ses programmes. Or, si le Département, dans le cadre du système de gestion de la sécurité, a dû fournir davantage de services de sécurité du fait de l'intensification des activités humanitaires de l'Organisation, le financement du dispositif de sécurité n'a pas augmenté de façon proportionnelle, contrairement à celui qui est alloué aux programmes d'urgence humanitaire. Maintenant que les effectifs du Secrétariat chargés de la sécurité ont fusionné, les modalités de financement de la sécurité des missions et du Département sont en cours de révision.

64. Les ressources actuellement disponibles ne permettent pas de répondre à l'augmentation à l'échelle mondiale des besoins en opérations, services et moyens de sécurité spécialisés. Face à cette difficulté, le Département a lancé un fonds d'affectation spéciale pour la protection du personnel des Nations Unies et des investissements dans l'ONU, en vue d'assouplir le financement aux fins des nouvelles priorités en matière de sûreté et de sécurité. Depuis que l'appel à contributions volontaires a été lancé, en janvier 2018, les États Membres ont fait part de leur soutien mais n'ont pas encore versé de fonds supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.

V. Observations et recommandations

65. **À l'échelle mondiale, les conditions de sécurité, de plus en plus complexes, continuent de contrarier l'action menée par la communauté internationale pour remédier aux graves conséquences humanitaires des conflits et de l'instabilité. Pour résoudre les problèmes politiques et sociaux sous-jacents qui ont aggravé l'insécurité, la communauté internationale doit agir de concert, le multilatéralisme étant la seule voie possible. Chaque jour, à travers le monde, des membres du personnel des Nations Unies risquent leur vie et leur bien-être pour s'acquitter des mandats confiés à l'Organisation dans les domaines de l'action humanitaire, du développement, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité. Le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, souvent déployés dans des milieux difficiles, demeurent la cible des menaces que représentent le terrorisme, la criminalité et les conflits armés, mais continuent de venir en aide à ceux qui en ont besoin et de prêter appui aux États Membres et à leurs populations.**

66. **Au cours des 18 derniers mois, 35 membres du personnel des Nations Unies et une soixantaine de membres du personnel d'organismes d'aide humanitaire ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Profondément attristé par ces décès, j'adresse mes sincères condoléances aux familles des victimes. Je condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de criminalité et de violence visant le personnel des Nations Unies. L'Organisation reste résolument**

attachée à faire triompher les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies. La meilleure façon d'honorer le courage de ces femmes et de ces hommes décédés en accomplissant leur devoir est de poursuivre notre travail, d'intervenir dans des situations dangereuses pour les rendre plus sûres et de soutenir et d'aider ceux qui souffrent.

67. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sont pour moi un impératif absolu. La hausse notable du nombre d'enlèvements et d'actes d'intimidation et de harcèlement visant le personnel des Nations Unies est préoccupante. En 2017, huit membres du personnel, tous recrutés sur le plan local, ont été enlevés, contre sept en 2016. Le nombre d'actes d'intimidation et de harcèlement a augmenté, passant de 231 en 2016 à 316 en 2017. Le nombre d'agressions sexuelles signalées est lui aussi plus élevé : 17 en 2016 contre 28 en 2017 ; dans ce dernier cas, plus de 50 % des victimes étaient des femmes. Les accidents touchant le personnel des Nations Unies ont aussi fait plus de morts et de blessés (11 en 2016 contre 13 en 2017) et les accidents de la circulation sont restés la principale cause de décès parmi le personnel.

68. Il est toutefois encourageant de constater que, ces trois dernières années, le nombre total de membres du personnel des Nations Unies décédés à la suite d'actes de violence a baissé, alors que le nombre d'opérations à haut risque n'a cessé de croître, ce qui témoigne de l'efficacité de la gestion de la sécurité à l'ONU. De concert avec les partenaires du système de gestion de la sécurité, l'Organisation continue de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies grâce à une bonne politique de gestion de la sécurité et à des activités de contrôle du respect des dispositions, d'analyse, de formation et d'appui opérationnel. Pour continuer sur cette lancée positive, il est essentiel de mobiliser des ressources prévisibles et suffisantes aux fins de la sécurité. À cet égard, je demande aux États Membres et aux partenaires de soutenir de toute urgence le fonds d'affectation spéciale du Département de la sûreté et de la sécurité. Je demande également aux États Membres et aux donateurs de s'assurer que les dépenses de sécurité font partie intégrante de l'examen du mandat et de la planification des activités y relatives dès les premières étapes, dans un effort de prévention en matière de protection du personnel des Nations Unies.

69. L'une de mes priorités absolues reste de promouvoir une culture institutionnelle qui intègre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies dans tous les aspects des travaux de l'Organisation. Dans le cadre de mon projet de réforme de la gestion, le Département de la sûreté et de la sécurité a lancé des mesures de réforme interne afin de demeurer à même de s'acquitter au mieux de ses tâches. Le regroupement des ressources du Secrétariat affectées à la sécurité sous l'autorité du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, la mise au point des stratégies du Département en matière de ressources humaines, de prise en compte de la problématique femmes-hommes et de formation et la réorganisation continue des ressources constituent des progrès considérables. Les prochaines étapes consisteront notamment à examiner en priorité le mécanisme de financement de la sécurité, ce pour quoi l'appui des États Membres demeure indispensable.

70. Des partenariats solides sont essentiels pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, que la communauté internationale a la responsabilité collective de protéger. Je demande aux États Membres de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment dans le cadre des débats sur les mandats de l'ONU, pour protéger ces personnes, sans quoi les opérations de l'Organisation ne pourront se poursuivre et être menées à bonne

fin. Je tiens à souligner que la responsabilité première de la protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire revient aux gouvernements des pays hôtes, conformément aux instruments juridiques internationaux. En parallèle, l'engagement de toutes les parties, y compris des acteurs non étatiques, est également indispensable à cette protection, en particulier dans les situations de conflit.

71. Je suis profondément inquiet de constater que, dans bien des cas, les principes et règles du droit international, en particulier du droit international humanitaire, sont de moins en moins respectés. L'impunité des auteurs de crimes commis contre le personnel des Nations Unies ou le personnel humanitaire constitue toujours un problème extrêmement préoccupant. J'exhorte les gouvernements des pays hôtes et les autorités nationales compétentes à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour que les responsables de ces crimes soient traduits en justice. L'ONU compte sur ses États Membres pour mener des enquêtes crédibles sur tous les crimes et actes de violence commis contre son personnel dans les territoires relevant de leur juridiction. Par ailleurs, je demande aux États Membres de faire le nécessaire pour supprimer toutes les entraves à la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

72. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de continuer à apporter un soutien sans réserve au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes					2018 (premier semestre)
	2013	2014	2015	2016	2017	
Actes de violence ayant entraîné la mort	18	15	23	10	9	5
Accidents ayant entraîné la mort	10	15	16	11	13	8
Actes de violence ayant fait des blessés	82	65	90	70	70	16
Accidents ayant fait des blessés	144	101	130	93	111	47
Enlèvements	17	6	21	7	8	5
Vols qualifiés	314	530	511	375	402	208
Effractions au domicile et cambriolages	345	467	452	421	406	159
Violences graves	35	104	81	44	47	25
Agressions sexuelles	4	8	12	17	28	3
Actes d'intimidation et de harcèlement	108	295	405	231	316	204
Arrestations et détentions	138	128	69	102	63	42
Total	1 215	1 734	1 810	1 381	1 473	722

Annexe II

Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018 (premier semestre)</i>
Attaques contre des locaux des Nations Unies	35	56	23	7
Attaques contre des véhicules des Nations Unies	155	146	51	24
Incursions dans des locaux des Nations Unies	109	90	150	55
Total	299	292	224	86

Annexe III

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'atteintes à la sécurité en 2017

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>Nombre de victimes</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan local</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Circonstances des atteintes</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	9	3	6	7	2	6	Conflits armés (2) ; terrorisme (1) ; criminalité (6)
Accidents ayant entraîné la mort	13	1	12	12	1	11	Accidents de la route (12) ; autre accident (1)
Actes de violence ayant fait des blessés	70	17	53	51	19	17	Conflits armés (3) ; terrorisme (3) ; criminalité (56) ; troubles civils (8)
Accidents ayant fait des blessés	111	38	73	87	24	69	Accidents de la route (103) ; autres accidents (8)
Enlèvements ^a	8	–	8	8	–	5	Tous les otages faisant partie du personnel des Nations Unies ont été libérés
Vols qualifiés ^b	402	174	228	201	201	58	
Effractions au domicile ^c et cambriolages ^d	406	154	252	257	149	71	
Violences graves ^e	47	4	43	41	6	19	
Agressions sexuelles	28	15	13	12	16	14	
Actes d'intimidation ^f et de harcèlement ^g	316	104	212	170	146	57	
Arrestations et détentions ^h	63	5	58	61	2	27	29 membres du personnel des Nations Unies sont toujours en détention
Total	1 473	515	958	907	566		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime aggravé par le recours à la force ou à la violence physique.

^d Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime.

^e Infraction commise par quiconque expose de force un membre du personnel à des voies de fait ou à des violences physiques.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou à inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Actions exécutées par des acteurs étatiques.

Annexe IV

Atteintes à la sécurité, signalées au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres d'organisations non gouvernementales

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes			
	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	Du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018
Actes de violence ayant entraîné la mort	41	51	42	18
Actes de violence ayant fait des blessés	82	77	62	34
Enlèvements	47	145	84	29
Attaques armées contre des locaux	23	17	11	4
Incursions dans des locaux	218	128	68	21
Attaques armées contre des véhicules	230	251	114	43
Total	641	669	381	149

Annexe V

Atteintes à la sécurité du personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2016	2017	Premier semestre 2018
Actes de violence ayant entraîné la mort	4	0	0
Accidents ayant entraîné la mort	0	0	0
Actes de violence ayant fait des blessés	8	5	2
Accidents ayant fait des blessés	2	3	1
Enlèvements	0	0	0
Vols qualifiés	11	10	5
Effractions au domicile	0	0	0
Violences graves	35	56	21
Agressions sexuelles	2	0	0
Cambriolages	0	0	0
Actes d'intimidation	75	102	60
Actes de harcèlement	2	7	3
Arrestations et détentions	26	21	15
Disparitions	1	0	1
Vols simples	5	3	1
Incendies criminels	0	1	0
Autres incendies	3	0	0
Conflits armés	8	13	8
Explosions de restes explosifs de guerre	0	1	2
Actes de vandalisme	4	2	0
Accidents de la route	6	2	0
Incursions dans des locaux des Nations Unies	1	0	0
Autres atteintes	12	13	3
Total	205	239	122